

Octobre-Décembre 2020

LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Éditeur responsable: Philippe Hensmans
Bureau de dépôt: Bruxelles X
N° agrégation: P901135



PB-PP | **B-4716**
BELGIE(N)-BELGIQUE



**JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS HUMAINS**

PROTÉGEONS LA FLAMME DES DROITS HUMAINS

10 DÉCEMBRE

Achetez et allumez
une bougie Amnesty

MARATHON DES LETTRES

Écrire de chez soi,
pour sauver des vies

COVID-19

Êtes-vous inquiets pour
vos droits et libertés?

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



S'INFORMER ET AGIR



amnesty.be

NOUS CONTACTER



lefil@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



youtube.com/amnestybe



instagram.com/amnestybefr

FAIRE UN DON



aider.amnesty.be/b/mon-don
ou BE60 0000 0000 7070

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

ABONNEZ-VOUS



En devenant membre d'Amnesty International, vous recevrez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.

Pour devenir membre: aider.amnesty.be/membre-lefil/
ou contactez-nous par téléphone au 02/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL



8



10



20



26



DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

- 6 Acheter une bougie, un acte militant**
Se mobiliser pour rappeler nos valeurs essentielles
- 8 COVID-19 et droits humains**
Plus d'un Belge francophone sur deux inquiet
- 10 Marathon des lettres**
Écrire chez soi, pour sauver des vies ailleurs
- 20 Nouveau gouvernement fédéral belge**
En route vers un meilleur respect des droits humains ?
- 22 Union européenne et migration**
Des milliers de personnes en proie à la souffrance
- 26 Promouvoir les droits des femmes**
Comment obtenir des avancées ?

RUBRIQUES

- 3 Éditorial**
- 4 Amnesty dans le monde**
- 28 Jeunesse**

ÉDITORIAL

« JE NE PEUX MÊME PLUS ALLER AU RESTAURANT ! »

En réfléchissant à cet éditto, et aux enjeux en cours pendant que je l'écris, je suis tombé sur un nouveau concept: le « recentrisme » (à ne pas confondre avec le « récentisme »): lorsque nous sommes confronté-e-s à des fléaux comme la COVID-19, nous avons tendance à oublier ce qu'il se passe ailleurs. Et l'ailleurs est de plus en plus près en fait. Nous nous recentrons sur nous-mêmes. Tout ce qui ne concerne pas le fameux virus dans un rayon de 50 km ne nous intéresse pas ou plus.

« Diable... Je ne peux plus aller au restaurant! », pendant que des enfants s'empilent dans des camps en Grèce. Et quoi qu'on en dise, les médias nous obéissent, sentent nos inquiétudes et se recentrent aussi.

Voilà que tout à coup, nous nous retrouvons dans une situation un peu comparable — même si elle reste privilégiée, mais ça aussi nous l'oublions — à celle que connaissent des millions d'êtres humains depuis longtemps. Des personnes qui doivent vivre avec moins de deux dollars par mois, qui doivent marcher trois heures pour aller à l'école chaque matin, qui se couchent toutes les nuits en se demandant si des milices ne vont pas venir piller leurs (maigres) biens et leur corps (chétif). Pendant des années, nous nous sommes demandé-e-s pourquoi ces gens ne se rebellaient pas. Nous voulions les « sensibiliser », les « éduquer aux droits humains ». Pour qu'il-elle-s comprennent mieux le monde. Aujourd'hui, nous avons tendance à les oublier, nous aussi.

Alors, puisse le 10 décembre nous obliger à élargir à nouveau nos horizons. Il est des flammes qui sont capitales pour le monde.

Philippe Hensmans
Directeur d'Amnesty International
Belgique francophone

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef: Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-riche-s: Montserrat Carreras, Antoine Caudron, Pauline Chauvel, Laurent Deutsch, Chadi El Moussaoui, Olivia Fleuvy, Charlotte Frenay, Marie Gervais, Philippe Hensmans, Marine Jeannin, Ludovic Laus, Lucas Maton, Merveille Ntabuhashe, Diane Semerdjian, Zoé Spriet-Mezoued, Anne Wuilleret

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 - Fax: 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte: IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme: Marc Vermeersch / Frigolite

Coordination/impression: CCIE

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier recyclé.

Avec le soutien de la Fédération
Wallonie-Bruxelles





AMNESTY INTERNATIONAL



AMNESTY DANS LE MONDE

1

NARGES ENFIN LIBRE

Narges Mohammadi, éminente défenseuse des droits humains en **Iran**, a été libérée le 8 octobre. Persécutée par les autorités de son pays en raison de ses activités militantes, elle a été condamnée en mai 2016 à 16 ans d'emprisonnement pour des motifs aussi absurdes que « propagande contre le régime ». Après une mobilisation intense d'Amnesty International, particulièrement des groupes

locaux à Bruxelles et en Wallonie, Narges a enfin pu retrouver les siens. Merci à tou-te-s d'avoir agi pour elle!



© Private

2

SOLIDARITÉ AVEC LES RÉFUGIÉS DE MORIA

Le 17 septembre, suite à l'incendie du **camp de réfugié-e-s de Moria**, sur l'île de Lesbos, en **Grèce** (voir p. 22-23), des militant-e-s de plusieurs organisations, dont Amnesty International, se sont rassemblé-e-s place du Luxembourg, à Bruxelles. Ensemble, il-elle-s ont exigé que les différents États membres de l'Union européenne (UE) accueillent de façon urgente et humaine ces hommes, femmes et enfants, qui, en une nuit, ont perdu toute forme d'abri.

Agissez :

amnesty.be/incendie-moria



© Amnesty International

3 RÉEXAMEN DE TROIS CONdamnATIONS À MORT

En **Arabie saoudite**, le parquet a ordonné un réexamen de la condamnation à mort de trois jeunes militants chiites qui étaient mineurs au moment de leur arrestation. **Ali al Nimr, Abdullah al Zaher et Dawood al Marhoun** ont été arrêtés en 2012 et inculpés d'infractions liées à leur participation à des manifestations antigouvernementales. Après de nombreuses actions menées en leur faveur, Amnesty se réjouit de cette avancée importante, mais sera notamment attentive à ce que tout nouveau procès soit équitable.

Agissez : amnesty.be/peine-de-mort-2020

4 LIBÉRATION DE TROIS MILITANTS NIGÉRIENS

Après plus de six mois en détention préventive, **Maikoul Zodi, Mounkaila Halidou et Moudi Moussa**, membres de la société civile au **Niger**, ont été libérés de façon provisoire le 30 septembre. Amnesty International continue de demander que les charges retenues contre eux soient abandonnées et que les autorités garantissent un espace civique ouvert et sans violence, à l'approche des élections générales et locales en décembre.

Agissez : amnesty.be/niger-repressions

5 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE CONTINUE

Le 25 septembre a eu lieu notamment à **Bruxelles** la **Journée mondiale des grèves scolaires contre le changement climatique**, à l'initiative de Youth For Climate Belgium. À cette occasion, des représentant-e-s de différentes organisations, dont la section belge francophone d'Amnesty International, ont pris part à un sit-in place de la Monnaie. L'objectif de ce rassemblement a notamment été d'appeler le gouvernement fédéral à placer la lutte contre le changement climatique au sommet de ses priorités.



© Amnesty International

6 25 000 SIGNATURES POUR JULIAN ASSANGE

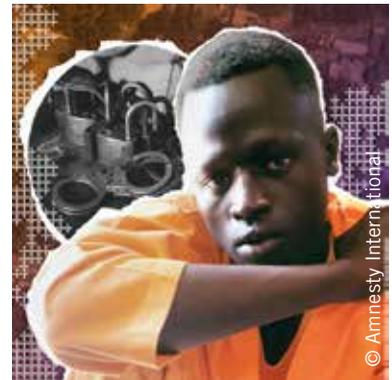


© Amnesty International

Le lendemain de la reprise de l'audience concernant l'extradition de **Julian Assange**, au Royaume-Uni, des représentant-e-s d'Amnesty International ont fait parvenir à **l'ambassade des États-Unis**, à Bruxelles, quelque 25000 signatures récoltées en Belgique en sa faveur. Avec cette pétition, Amnesty exige l'abandon de toutes les charges pesant contre le fondateur de Wikileaks. Notre organisation demande par ailleurs aux autorités britanniques de rejeter la demande d'extradition formulée par les États-Unis.

7 LA PEINE DE MORT DE MAGAI ANNULÉE

Suite à la décision de la Cour d'appel du **Soudan du Sud** d'annuler la peine capitale à laquelle il avait été condamné, **Magai Matiop Ngong**, l'un des cas du Marathon des lettres de l'année dernière, a quitté le couloir de la mort le 29 juillet. Magai a eu de la chance : depuis mai 2018, au moins deux personnes qui étaient des enfants au moment où elles ont commis le crime qui leur est reproché ont été exécutées au Soudan du Sud. Merci à tou-te-s celles-ceux qui ont écrit une lettre ou signé une pétition en sa faveur!



© Amnesty International

CAMPAGNE DE VENTE DE FIN D'ANNÉE

ACHETER UNE BOUGIE: UN ACTE MILITANT

En cette période de crise sanitaire mondiale et d'inquiétude quant aux répercussions possibles sur les droits humains, il importe plus que jamais de se mobiliser pour rappeler nos valeurs essentielles. Et cela commence par l'achat d'une bougie Amnesty.



La crise sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois, due à la pandémie de COVID-19, inquiète de nombreuses personnes dans notre pays, notamment en raison de l'impact négatif qu'elle pourrait avoir sur les droits humains (voir p. 8-11). Dans ce contexte où Amnesty International a un rôle important à jouer, il est essentiel de rappeler et de partager les valeurs fondamentales de l'organisation.

En cette période compliquée, il faut en effet pouvoir montrer qu'Amnesty est là et qu'elle continue — et continuera — à mener son travail de vigilance et de défense en matière de droits humains.

Acheter une bougie et l'allumer le 10 décembre, Journée internationale des droits humains, c'est montrer son indéfectible attachement aux droits fondamentaux, c'est poser un acte militant.

OÙ L'ACHETER ?

Vous pouvez vous procurer votre bougie sur notre boutique en ligne, auprès de nos groupes locaux ou de nos vendeur-euse-s bénévoles de bougies.

Et peut-être aussi auprès de vos (petits-)enfants ou neveux-nièces? En effet, malgré ce climat morose ambiant, comme chaque année, de nombreux-ses élèves, vendent des bougies Amnesty. Merci à eux-elles!

Toutes ces personnes qui participent à la campagne de vente de fin d'année d'Amnesty International sont de véritables ambassadeur-riche-s de la mission d'Amnesty et font briller un peu plus la flamme des droits humains. Faites-leur bon accueil!

POURQUOI ACHETER UNE BOUGIE ?

Amnesty International est une organisation totalement indépendante. Dès lors, seuls les revenus des dons, des legs et des ventes de bougies et autres produits labellisés Amnesty permettent de financer les actions menées par l'organisation en faveur des droits humains. Et ce, en toute impartialité.

Avoir l'assurance de pouvoir conserver notre indépendance et notre liberté d'action dans les moments difficiles que nous vivons est indispensable. Cette campagne est donc primordiale pour Amnesty.

PEUT-ON FAIRE PLUS ENCORE ?

Oui, c'est possible! Il est encore temps de devenir vendeur-euse de bougies bénévole! La campagne a seulement débuté ce 17 novembre et elle se terminera le 10 décembre.

Comment faire? Il vous suffit de commander votre assortiment de 12 bougies classiques directement via notre boutique en ligne. Elles vous seront ensuite envoyées par la Poste.

Via notre boutique en ligne, vous pourrez acheter également d'autres bougies, plus variées ou originales, de même que d'autres produits aux couleurs d'Amnesty (gourdes, carnets, sacs à dos, T-shirts, etc.), le tout sans quantité minimale.

ET C'EST TOUT ?

Non, cette année, pour renforcer notre visibilité, nous proposons aux vendeur-euse-s de bougies de rejoindre le Marathon des lettres, la plus grande campagne mondiale d'écriture de lettres en faveur d'individus en danger (voir p. 12-15).

Vous l'avez compris, votre mobilisation pour cette campagne de vente de fin d'année est plus que jamais cruciale tant les défis qui restent à relever sont nombreux. Amnesty International compte sur vous; vous avez le pouvoir de faire la différence!

POUR ACHETER UNE BOUGIE SUR NOTRE BOUTIQUE EN LIGNE :

boutique.amnesty.be

POUR DÉCOUVRIR OÙ NOS BÉNÉVOLES VENDENT DES BOUGIES :

amnesty.be/bougie

←  *Dans le contexte que nous connaissons, il est plus que jamais indispensable de protéger les droits humains. Cela passe notamment par l'achat d'une bougie Amnesty, à allumer le 10 décembre.*

57%



POUR PLUS D'UNE
PERSONNE SUR DEUX,
LA CRISE SANITAIRE AURA
DES RÉPERCUSSIONS
NÉGATIVES SUR LES
DROITS ET LES LIBERTÉS

AMNESTY
INTERNATIONAL



COVID-19

LES BELGES FRANCOPHONES INQUIETS POUR LEURS DROITS ET LIBERTÉS

Un nouveau sondage l'indique clairement : en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus d'une personne sur deux pense que la crise sanitaire relative à la pandémie de COVID-19 va avoir des répercussions négatives sur les droits humains. Attentif·ve·s, nos concitoyen·ne·s demandent que des acteur·rice·s spécifiques, comme Amnesty International, restent sur le qui-vive.

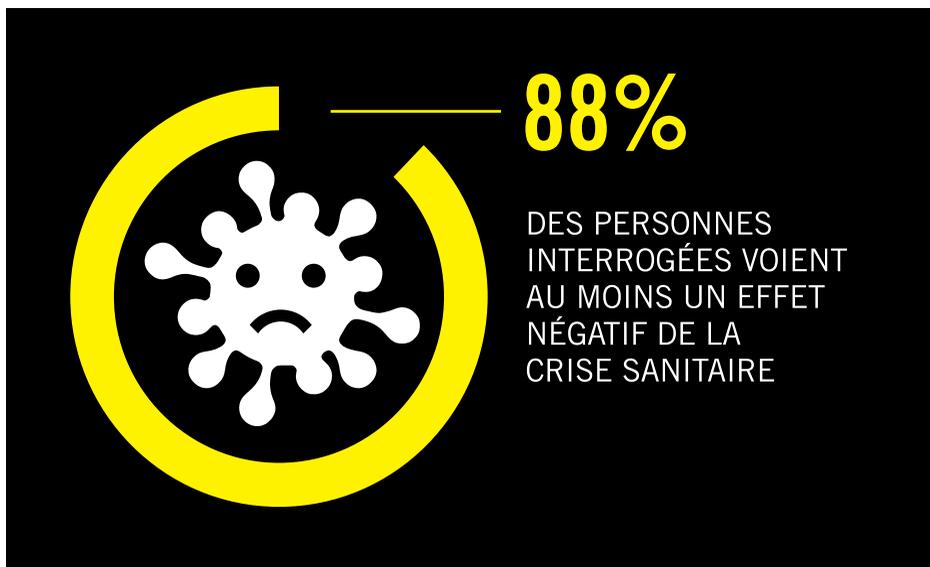
C'est désormais un fait indubitable : la Belgique vit, depuis le mois de mars 2020, l'une des pires crises sanitaires de son histoire, engendrée par la propagation de la COVID-19. Face à cette situation exceptionnelle, nos autorités ont adopté de nombreuses mesures draconiennes, qui ont été perçues comme des dispositifs coercitifs et restrictifs aux libertés fondamentales, comme la liberté de se rassembler, de circuler, de pratiquer son culte, etc.

Deux ans après la parution des résultats d'un sondage réalisé par l'institut Dedicated — à l'occasion du 70^e anniversaire de

la Déclaration universelle des droits de l'homme — sur les opinions de la population belge francophone quant au respect des droits humains dans le monde et en Belgique, mais aussi leurs prédispositions à s'engager en la matière, la section belge francophone d'Amnesty a voulu savoir quelles étaient les perceptions et les préoccupations de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne ses libertés et ses droits fondamentaux suite aux mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

←  44 % des personnes sondées estiment que les mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 vont nuire aux droits humains et aux libertés individuelles.

Un nouveau sondage¹ a donc été commandé à ce même institut, dans le but de répondre à des interrogations telles que: quels sont les opinions et les comportements de la population francophone de Belgique face à ces mesures et dispositifs? Quelles sont les perceptions et les préoccupations de cette population vis-à-vis de ses libertés fondamentales? Dans un État de droit régi actuellement par des pouvoirs spéciaux latents, comment le-la citoyen-ne francophone perçoit-il-elle la situation des droits humains? Comment vit-il-elle cette situation brusque et brutale qui a réduit substantiellement ses libertés? Comment les citoyen-ne-s évaluent-il-elle-s leur vie sous la COVID-19? Etc.



DU PESSIMISME, MAIS UNE ADHÉSION RELATIVE AUX MESURES

Premiers constats généraux : les personnes sondées vivent assez mal cette période de crise sanitaire — seuls 38% déclarent la vivre bien/très bien — et 88% d'entre eux-elles voient au moins un domaine affecté négativement par cette même crise. Plus de la moitié

mettent ainsi en évidence le traitement des personnes âgées, tandis que 64% pointent la confiance envers les responsables politiques, 34% le renforcement des mesures policières/autoritaires et 43% la protection des données personnelles.

En ce qui concerne les mesures de lutte contre la pandémie, les résultats laissent apparaître une relative adhésion, avec peu de « fanatiques » du respect de ces mesures, mais également peu de personnes qui ne changent rien à leur comportement d'antan. Ainsi, 77% des personnes sondées déclarent qu'elles se sont pliées à l'obligation de porter le masque, mais seuls 41% admettent se conformer strictement aux recommandations en matière de distanciation sociale.



1. Pour réaliser ce sondage, un échantillon de 1 008 personnes a été interrogé, strictement représentatif de la population des citoyen-ne-s de Wallonie et de Bruxelles âgé-e-s de 18 à 75 ans. Plus précisément: 767 Wallon-ne-s et 241 Bruxellois-e-s ont été interrogé-e-s par Internet (CAWI: Computer Assisted Web Interviewing) entre le 20 août et le 3 septembre 2020.

DES DROITS ET DES LIBERTÉS PERÇUS COMME MENACÉS

Ces mêmes mesures, 44 % des personnes sondées estiment qu'elles vont nuire aux droits humains et aux libertés individuelles, dans un contexte où 49 % des personnes questionnées pensent que les autorités « nous cachent des choses ». Les Wallon-ne-s et les Bruxellois-e-s interrogé-e-s craignent ainsi de ne plus pouvoir circuler librement (43 %), d'être mal informé-e-s quant à l'évolution de la crise sanitaire (37 %), que les responsables politiques prennent des décisions à la fois exceptionnelles et non justifiées (34 %), qu'on s'occupe moins bien des personnes plus âgées (30 %), d'être surveillé-e-s (23 %) et que la liberté d'expression des journalistes soit limitée (19 %).

De façon globale, c'est plus d'un Belge francophone sur deux (57 %) qui pense que la crise sanitaire va avoir des répercussions assez négatives/très négatives sur les droits humains (contre 4 % qui estiment qu'elle aura des effets positifs). Bien que 33 % des personnes sondées considèrent que la priorité est de lutter contre la pandémie, elles n'en restent pas moins attachées à la défense de leurs droits fondamentaux, et elles sont 56 % à compter pour cela sur toute une série d'acteur-ric-e-s.

AMNESTY, « CHIEN DE GARDE » DES DROITS HUMAINS

Pour sauvegarder les libertés individuelles et les droits humains, les personnes interrogées identifient comme étant à même de jouer un rôle important : la population elle-même, le monde médical/les expert-e-s scientifiques, les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales. Amnesty International est ainsi perçue par 60 % des Wallon-ne-s et des Bruxellois-e-s interrogées comme une actrice de premier plan dans cette mission de surveillance et de défense.

Ces données récoltées dans le cadre de ce sondage ne laissent pas de place au doute : les Belges francophones voient ces droits qui nous protègent toutes et tous comme menacés du fait de la crise sanitaire qui frappe durement la Belgique depuis sept mois. De son côté, Amnesty International reste attentive à ce que toutes les mesures qui sont prises dans ce cadre précis soient proportionnelles, limitées dans le temps et légales. L'organisation demeure également très vigilante quant aux risques pour les droits humains qu'implique la mise en œuvre de ces mesures, comme celui de voir certaines catégories de la population plus visées que d'autres. C'est notamment ce qui se passe lorsque la police a recours au profilage ethnique, pratique qui consiste à contrôler une personne non pas en raison de ses agissements, mais de son apparence.

60%

DES PERSONNES INTERROGÉES ESTIMENT QU'AMNESTY INTERNATIONAL A UN RÔLE À JOUER DANS LA DÉFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELLES DANS CE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE



En tant qu'organisation de défense des droits humains de premier plan, Amnesty International continuera ainsi donc de jouer son rôle de « chien de garde », comme l'attend la majorité des personnes sondées. Comme elle l'a fait depuis les premières heures de la crise. Comme elle s'en est fixé la mission depuis 1961.

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET POUR CONSULTER L'INTÉGRALITÉ DES RÉSULTATS DE CE SONDRAGE : amnesty.be/sondage-covid-droits-humains

ÉCRIRE DE CHEZ SOI, POUR SAUVER DES VIES

Chaque année, depuis 16 ans, autour du 10 décembre, Journée internationale des droits humains, Amnesty braque les projecteurs sur une dizaine de personnes victimes de violations de leurs droits humains pour le Marathon des lettres (voir p. 14-15). Objectif : récolter le maximum de messages à destination des autorités concernées et/ou des personnes mises en avant par la campagne... Le mieux, c'est que ça marche!

Magai Matiop Ngong est un jeune Sud-Soudanais de 19 ans. Condamné à mort alors qu'il n'était encore qu'un enfant, il était l'une des personnes pour lesquelles le public pouvait agir pour le Marathon des lettres de l'année dernière. Des milliers et des milliers de lettres, de messages et de signatures ont alors été récoltés en sa faveur et remis aux autorités de son pays. Quelques mois plus tard, la Cour d'appel du Soudan du Sud a décidé d'annuler sa condamnation à mort (voir p. 5).

Nous ne le répéterons jamais assez : écrire des lettres et signer des pétitions, ça marche! Pour le Marathon des lettres, ce sont des millions de messages, de missives, de signatures, etc. qui affluent, et qui font la différence.

Cette année, COVID-19 oblige, Amnesty ne pourra pas organiser d'événements publics d'écriture. Aussi, pour cette édition 2020, tout se passera dans les « bulles », en conformité avec les mesures de confinement.

CONCRÈTEMENT, COMMENT FAIRE ?

C'est très simple : il suffit de commander gratuitement un **kit de séance d'écriture**. Il vous permettra, avec vos proches, d'écrire des lettres et des cartes de soutien. Pour terminer, il vous sera demandé de renvoyer le tout à Amnesty par la Poste.

Autre possibilité : la **signature de pétitions** sur le site d'Amnesty et le partage de ces dernières par e-mail et/ou via les réseaux sociaux.

Toutes les lettres et signatures seront remises en janvier 2021 aux ambassades idoines ; les cartes de soutien seront quant à elles envoyées aux personnes concernées ou à leurs proches.

Chaque lettre, chaque carte, chaque signature compte ; ensemble, agissons !

POUR COMMANDER UN KIT DE SÉANCE D'ÉCRITURE :
boutique.amnesty.be/event/marathon-des-lettres

POUR SIGNER LES PÉTITIONS EN LIGNE :
amnesty.be/marathon

UNE SÉANCE D'ÉCRITURE À LA MAISON, EN TOUTE SIMPLICITÉ



Aicha Dehaese a 41 ans, un mari, trois enfants, un chez-soi à Gentinnes (dans le Brabant wallon), des ami-e-s, un stylo, du papier et une sensibilité certaine aux droits humains. Pas besoin de beaucoup plus pour passer à l'action. Elle nous a fait part de ses intentions pour le Marathon des lettres.

Comment avez-vous fait connaissance avec le Marathon des lettres?

Un ami m'en a parlé. Écrire une lettre pour demander aux autorités d'un pays qu'elles protègent quelqu'un au lieu de le menacer, c'est simple et fort. Bon, au départ, je doutais de l'efficacité de ma petite lettre, dans mon coin, mais j'ai appris que cette démarche est mondiale, et que ça marche. Alors, c'est tout ce qu'il me faut!

Qu'avez-vous prévu de faire?

J'avais pensé à un après-midi « portes ouvertes » convivial à la maison pour les ami-e-s, autour des lettres à écrire, d'une tasse ou d'un verre et d'un morceau de tarte, mais avec la COVID-19, ce sera compliqué. Du coup, ce sera en famille.

J'aime l'idée que les enfants aussi peuvent agir. À l'approche de la Saint-Nicolas, ce sera une bonne respiration sur l'essentiel. J'en fais un moment éducatif, ça me plaît. Et puis, je garderai mon matériel sous le coude pour les gens qu'on pourra quand même recevoir à la maison.

À propos de matériel, comment vous en êtes-vous sortie?

C'est très simple! Vous allez sur le site d'Amnesty et vous commandez un kit de séance d'écriture de lettres (voir p. 12). C'est gratuit et avec ça, on a tout ce qu'il faut. Le 10 décembre, nous posterons nos lettres et allumerons notre bougie à la fenêtre.

**POUR ORGANISER, COMME AICHA,
UNE SÉANCE D'ÉCRITURE À LA MAISON:**
amnesty.be/marathonalamaison

←  Des kits sont disponibles gratuitement dès à présent à la commande pour organiser une séance d'écriture chez vous, en toute sécurité, dans le respect des mesures de confinement.



**PAING
PHYTO MIN**
MYANMAR

**ENFERMÉ POUR
UNE SATIRE
POÉTIQUE CIBLANT
L'ARMÉE**

Paing Phyto Min est un jeune responsable associatif de 22 ans, faisant partie d'une troupe de thangyat, version traditionnelle du slam. En 2019, Paing Phyto Min et d'autres membres de sa troupe ont été arrêté-e-s après avoir donné une représentation dans laquelle, vêtu-e-s d'uniformes de soldat, il-elle-s se moquaient de l'armée. Pour cela, Paing Phyto Min a été condamné à six ans de prison.

**DITES AU MYANMAR DE
LIBÉRER PAING PHYTO MIN**



**GERMAIN
RUKUKI**
BURUNDI

**CONDAMNÉ À 32 ANS
DE PRISON POUR
AVOIR DÉFENDU LES
DROITS HUMAINS**

Germain a été arrêté en raison du travail qu'il avait mené avec une organisation locale militant contre la torture. Déclaré coupable de « rébellion », d'« atteinte à la sûreté de l'État », de « participation à un mouvement insurrectionnel » et « d'atteinte à l'autorité de l'État », il a été condamné à 32 ans d'emprisonnement.

**DEMANDEZ AU BURUNDI
DE LIBÉRER GERMAIN**



**NASSIMA
AL SADA**
ARABIE SAOUDITE

**EMPRISONNÉE,
CAR ELLE DÉFEND
LES DROITS DES
FEMMES**

Aux côtés de 13 autres militantes, Nassima est poursuivie pour avoir revendiqué le droit des femmes à conduire et à exercer leurs activités quotidiennes sans l'autorisation d'un « tuteur » masculin. Depuis son arrestation en juillet 2018, elle est sous les verrous et subit des mauvais traitements.

**EXIGEZ DES AUTORITÉS
SAOUDIENNES QU'ELLES
LIBÈRENT NASSIMA**



**IDRIS
KHATTAK**
PAKISTAN

**ENLEVÉ POUR
AVOIR DÉNONCÉ
DES DISPARITIONS
FORCÉES**

Chercheur spécialisé sur la question des disparitions forcées au Pakistan, Idris Khattak y a été lui-même soumis, avant que les autorités soient poussées par sa fille à reconnaître qu'elles le détenaient. Inculpé d'espionnage, il pourrait être condamné à 14 ans de prison ou à la peine de mort.

**DEMANDEZ AU PAKISTAN
LA LIBÉRATION D'IDRIS**



**POPI QWABE
& BONGEKA
PHUNGULA**
AFRIQUE DU SUD

**LEURS
MEURTRIER-ÈRE-S
DOIVENT ÊTRE
TRADUIT-È-S EN
JUSTICE**

Popi Qwabe et Bongeka Phungula étaient de talentueuses étudiantes en art dramatique. Une nuit de mai 2017, les deux amies ont été abattues, puis abandonnées au bord d'une route. Depuis leur homicide, leurs familles cherchent des réponses, mais ont constaté des irrégularités dans l'enquête de police, qui n'a pas progressé depuis trois ans.

**EXIGEZ LA JUSTICE
POUR POPI ET BONGEKA**



KHALED DRARENI ALGÉRIE

JETÉ EN PRISON POUR SES ACTIVITÉS DE JOURNALISTE

Khaled Drareni est un journaliste qui a couvert le mouvement de protestation du Hirak, en Algérie. Pour cette raison, il est entré en conflit avec les autorités, qui l'ont arrêté à plusieurs reprises. Sa dernière arrestation remonte à mars 2020. Khaled est maintenant en prison, simplement pour avoir fait son travail.

**DITES À L'ALGÉRIE
DE LIBÉRER KHALED DÈS
MAINTENANT**



LES TROIS DE L'EL HIBLU MALTE

ILS RISQUENT LA PRISON POUR S'ÊTRE OPPOSÉS À LA TORTURE

Secourus en mer avec 100 autres personnes par un navire pétrolier, l'El Hiblu, trois adolescents qui ont fui la Libye se croyaient en sécurité jusqu'à ce que le bateau tente de les ramener dans ce pays, où ils auraient presque certainement été torturés. Ayant réussi à persuader le commandant d'accoster à Malte, celui-ci a ensuite accusé les trois garçons de l'avoir contraint par la violence à dévier de sa route. Pour cela, ils encourent une peine de réclusion à perpétuité

**EXIGEZ LA JUSTICE POUR
LES TROIS DE L'EL HIBLU**



MILITANT·E-S D'UNE MARCHÉ DES FIERTÉS UNIVERSITAIRE TURQUIE

POURSUIVI·E-S POUR AVOIR CÉLÉBRÉ LES DROITS DES PERSONNES LGBTI+

Des étudiant·e-s célébrant pacifiquement les fiertés LGBTI+ à Ankara, en Turquie, ont été violemment dispersé·e-s par la police, puis ont été inculpé·e-s de « rassemblement illégal ». Ces jeunes gens doivent être acquitté·e-s.

**DITES À LA TURQUIE
D'ABANDONNER TOUTES
LES CHARGES RETENUES
CONTRE CES ÉTUDIANT·E-S.**



JANI SILVA COLOMBIE

EN DANGER DE MORT PARCE QU'ELLE PROTÈGE L'AMAZONIE

Née au cœur de l'Amazonie colombienne, Jani Silva a consacré sa vie à la défense de l'environnement. Depuis l'âge de 16 ans, elle soutient les paysan·ne-s du Putumayo, une région riche d'une biodiversité unique. En raison de son travail, elle s'est heurtée à des entités qui convoitent la richesse pétrolière de ce territoire. Harcelée par des agresseur·e-s inconnu·e-s, elle est en danger.

**DEMANDEZ DES MESURES
DE PROTECTION POUR JANI**



GUSTAVO GATICA CHILI

AVEUGLE PARCE QU'IL A EXIGÉ LA DIGNITÉ ET L'ÉGALITÉ

Lorsque des manifestations contre l'accroissement des inégalités ont éclaté au Chili, Gustavo Gatica a rejoint le mouvement et est descendu dans la rue. Au cours d'une manifestation à laquelle il participait, la police a riposté en faisant usage d'une force brutale. La police a tiré des munitions dangereuses directement sur la foule, touchant Gustavo aux deux yeux. Il a perdu la vue de manière irréversible.

**RÉCLAMEZ JUSTICE
POUR GUSTAVO**

DONNEZ DU SENS À VOS ACHATS !

EN ACHETANT UN DE NOS PRODUITS,
VOUS SOUTENEZ AMNESTY INTERNATIONAL
TOUT EN SENSIBILISANT VOS PROCHES
À LA QUESTION DES DROITS HUMAINS.



CATALOGUE 2020-2021
PROTÉGEONS LES DROITS HUMAINS.

PARTAGER TOUTE LA CHALEUR DES DROITS HUMAINS



Rouge

Ivoire

LES BOUGIES CLASSIQUES

10 cm de haut – 6 cm de diamètre
25 heures de combustion

**À ALLUMER
LE 10 DÉCEMBRE**



Arc-en-ciel



Rose



Vert émeraude



Jaune citrus

6€



LES BOUGIES CHAUFFE-PLAT

Lot de 24 bougies.
Parfum agrumes.
4h30 de combustion

8€

LES SACHETS-PHOTOGRAPHES POUR BOUGIES

Lot de 5 sachets ignifugés.
16 cm de haut sur 11 cm de large

10€



Pomme-cannelle



Nénuphar



Bois exotique

LES BOUGIES EN VERRE PARFUMÉES

8 cm de haut – 7 cm de diamètre – 25 heures de combustion

8€



Olive



Taupe



Beige

LES BOUGIES RUSTIQUES

13 cm de haut – 7 cm de diamètre – 60 heures de combustion

9€

CRAYON
EN BOIS NATUREL
MINE NOIRE

3€



CRAYON NOIR,
MINE JAUNE FLUO

3€



CRAYON JAUNE,
2 MINES

3€

BOÎTE DE 12 CRAYONS
DE COULEUR

14€



POST-IT

100 feuilles en papier recyclé
Format : 72 x 72 mm

5€

STYLO-BILLE

Avec inscription
« MA SIGNATURE A DU POUVOIR »

3€



BOÎTE DE 4 CRAYONS À POIS

14€



CARTES FOLON

Jeu de 6 cartes illustrées
par Jean-Michel Folon

6€



CARTES LE CHAT

Jeu de 6 cartes illustrées
par Philippe Geluck

6€

MARQUE-PAGE
TIGRE, GRENOUILLE,
MOUTON OU OURS

En bois, pour retenir les pages des livres
de nos jeunes lecteurs-rices.

5€



EXPRIMER
SON ENGAGEMENT



UN NOUVEAU GOUVERNEMENT POUR UN MEILLEUR RESPECT DES DROITS HUMAINS ?

La lutte contre les violences sexuelles constitue une priorité pour Amnesty International. Comment jugez-vous les intentions du nouveau gouvernement à ce sujet ?

Plutôt positives. Tout d'abord, nous disposons d'un gouvernement paritaire, ce qui est une bonne nouvelle. Au-delà de ça, il y a plusieurs points encourageants, comme la volonté de renforcer le monitoring concernant l'égalité des genres et des violences sexuelles, les centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) et la fourniture de ressources nécessaires. Le gouvernement a également l'ambition de s'aligner sur les valeurs et instructions figurant dans la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur les violences faites aux femmes, que la Belgique a signé et ratifié. Cependant, d'autres questions restent toujours en suspens ; je pense notamment à la collecte de données, qui ne fait pas partie de l'accord du gouvernement et qui est nécessaire afin de mettre en place des politiques appropriées (voir p. 26-27). Par ailleurs, l'impunité dont bénéficient les auteurs-e-s de violences sexuelles est encore trop prégnante, cela étant notamment dû au nombre important de dossiers classés sans suite.

L'affaire Chovanec, du nom de ce ressortissant slovaque probablement décédé des suites d'une intervention policière violente à son encontre à l'aéroport de Charleroi, a remis en avant la nécessité de mettre en place des mécanismes de surveillance des lieux de détention. Or, la déclaration gouvernementale n'en fait nullement mention...

En effet, et il n'y a même aucune mention du Protocole facultatif à la Convention contre la torture, qui permettrait d'obtenir une instance de contrôle et de réception de plainte, ce dont ne dispose pas notre pays. Alors que le Comité pour l'abolition de la torture appelle la Belgique à se doter d'un mécanisme d'enquête indépendant, nos dirigeants-e-s continuent à se référer au Comité P (le Comité permanent de contrôle des services de police, NDLR), majoritairement composé d'ancien-ne-s policier-ère-s.

Depuis le 30 septembre, la Belgique dispose – enfin – d'un nouveau gouvernement fédéral. En amont de cette formation, Amnesty International a fait parvenir un mémorandum à ceux-celles qui ont eu la charge de constituer ce gouvernement, détaillant les recommandations de notre organisation en matière de respect des droits humains. Afin d'y voir plus clair dans les engagements du nouvel exécutif, nous avons posé quelques questions à **Philippe Hensmans**, le directeur de la section belge francophone d'Amnesty International.

Un autre aspect essentiel est la formation des policier-ère-s. Non seulement sur les techniques d'intervention, mais aussi sur des pratiques comme le profilage ethnique (pratique consistant à contrôler une personne en raison de son apparence, et non de ses agissements, NDLR), fléau sur lequel nous avons enquêté il y a deux ans.



Le nouveau gouvernement fédéral s'est prononcé en faveur de la fin de la détention d'enfants pour des raisons migratoires, pratique contre laquelle Amnesty International et d'autres organisations de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point » ont largement milité.

On peut lire dans la déclaration gouvernementale la volonté de cesser de recourir à la détention d'enfants pour des raisons migratoires, mais n'y a-t-il pas des points qui demeurent problématiques en matière de politique d'asile?

La fin annoncée du recours à la détention d'enfants est un point positif, même si la déclaration peut parfois sembler contradictoire à ce sujet. Cela dit, de bonnes initiatives sont à mettre au crédit du gouvernement, telles que la mise en place d'un audit de toutes les structures de l'Office des étrangers, chose que nous demandons

depuis longtemps. Nous veillerons donc à ce que le gouvernement maintienne le cap en ce qui concerne ses bonnes intentions et maintiendrons la pression pour une gestion des affaires publiques allant dans le sens d'un meilleur respect des droits humains.



MIGRANTS-RÉFUGIÉS

L'ACCÈS À L'EUROPE TOUJOURS PLUS PÉRILLEUX

Le 23 septembre dernier, la Commission européenne a dévoilé son nouveau « Pacte sur la migration ». Présenté comme un nouveau départ, il ne fait en réalité que rehausser les murs et renforcer les barrières de la forteresse Europe. Et ne fera qu'aggraver les terribles souffrances de milliers de migrant-e-s.

Lorsque, à Bruxelles, le tant attendu « Pacte sur la migration » a été présenté à la délégation d'Amnesty International au cours d'une conférence de presse, le moins que l'on puisse dire est que la déception fut au rendez-vous. L'inquiétude, même, face à certains aspects de ce pacte, comme l'érection en norme de l'enfermement dans les camps et la coopération avec des gouvernements qui bafouent les droits humains, comme celui de la Libye.

L'ENFER LIBYEN DES MIGRANT-E-S

Homicides illégaux, disparitions forcées, actes de torture, viols, détentions arbitraires, travail forcé, etc. : voilà ce que subissent en Libye les hommes, femmes et enfants à la recherche d'une vie meilleure. En provenance d'Afrique subsaharienne pour la plupart, il-elle-s échouent dans ce pays déchiré par la guerre, dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Or, cette même Europe tente à tout prix de les en empêcher, quitte à coopérer avec les autorités libyennes, enfermant ces personnes dans un terrible cycle de cruauté.

Ainsi, entre le 1er janvier et le 14 septembre 2020, 8435 migrant-e-s ont été capturé-e-s en mer Méditerranée par les gardes-côtes libyen-ne-s pour être ramené-e-s en Libye, pays qu'il-elle-s cherchaient à fuir. Par ailleurs, la situation sanitaire actuelle et les mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 rendent difficiles, voire impossibles, tout transfert en Europe par des voies légales, ou même un retour dans le pays d'origine.

MORIA EN FLAMMES, UN SYMBOLE D'ÉCHEC

Côté européen, sur les bords de la Méditerranée, la situation des réfugié-e-s et demandeur-se-s d'asile est à peine plus enviable, où il-elle-s sont généralement regroupé-e-s dans ce qu'on appelle des « hotspots », en Italie ou en Grèce. Les conditions de vie y sont souvent innommables. Le tristement célèbre camp de Moria, situé sur l'île de Lesbos, en Grèce, en est un exemple extrême et désespérant.



Que ce soit en Libye ou sur les îles grecques, les migrant-e-s à la recherche d'une vie meilleure sont en butte aux embûches semées par l'Union européenne, bien décidée ne pas les laisser entrer à l'intérieur de ses frontières.

© Taha Jawashi

Ce camp, qui concentrait pas moins de 12500 personnes (pour une capacité d'accueil de 3000 individus) a été dévoré par les flammes la nuit du 8 au 9 septembre 2020. Ce n'était pas la première fois qu'un incendie se déclarait dans ce camp et Amnesty avait dénoncé à plusieurs reprises ce scandale de l'« accueil » des réfugié-e-s et demandeur-se-s d'asile sur les îles grecques, mais rien n'a été entrepris pour remédier à cette situation. Résultat : des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants se retrouvent aujourd'hui sans toit, et sans accès à l'eau, à la nourriture et aux soins de santé.

Par ailleurs, il est urgent d'assurer la sécurité des réfugié-e-s et migrant-e-s en Grèce et dans le reste de l'UE. Ainsi, les mécanismes de relocalisation doivent urgemment aboutir, afin qu'un logement sûr et un accès aux soins de santé soient assurés à ces milliers de personnes.

L'UNION EUROPÉENNE DOIT AGIR

Face à ces tragédies dont elle est responsable ou complice, l'Europe ne peut plus se comporter comme une forteresse indifférente aux malheurs qui frappent ces personnes. S'ils veulent se montrer dignes des valeurs qu'ils prétendent être les leurs, l'Union européenne (UE) et ses États membres doivent totalement revoir leur coopération avec des pays comme la Libye, avec le souci de placer le respect des droits humains au centre des préoccupations.

Demandez à la Grèce et aux États membres de l'UE de prendre d'urgence des mesures en faveur des demandeur-se-s d'asile coincé-e-s sur les îles grecques : [amnesty.be/incendie-moria](https://www.amnesty.be/incendie-moria)

QUAND L'ARABIE SAOUDITE TENTE DE REDORER SON BLASON

Dans quelques jours, l'Arabie saoudite accueillera le Sommet du G20. Soucieux d'améliorer son image, le Royaume profitera de cette occasion pour se présenter comme un acteur engagé sur la voie du respect des droits humains. Or, il n'en est rien, comme en font la terrible expérience plusieurs militantes des droits des femmes.

Exiger la levée de l'interdiction pour les femmes de conduire, demander la fin de la tutelle masculine, prendre des contacts avec la presse étrangère ou avec des organisations internationales (y compris Amnesty International), etc. Voilà le genre de « crimes » commis par 13 femmes saoudiennes devant être jugées pour leur militantisme.

Parmi elles, cinq sont toujours maintenues en détention, et subissent torture, mauvais traitements et violences sexuelles ; il s'agit de **Loujain al-Hathloul**, **Samar Badawi**, **Maya'a al-Zahrani**, **Nouf Abdul-Aziz** et **Nassima al-Sada** — le cas de cette dernière est d'ailleurs mis en avant par le Marathon des lettres de cette année (voir p. 14-15). Pendant ce temps, les autorités saoudiennes continuent d'exhiber les quelques réformes adoptées en faveur des droits des femmes, comme la levée de l'interdiction de conduire. Mais harcèlent et enferment celles-là mêmes qui se sont battues pour de telles avancées.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DOIT INTERVENIR

Tandis que, lors du G20, l'Arabie saoudite tentera de nettoyer et de redorer son blason entaché des très nombreuses violations des droits humains qu'elle continue de commettre, Amnesty International demande à la communauté internationale de ne pas se laisser aveugler et d'agir. Il est de la responsabilité des dirigeants du monde de faire pression sur les autorités saoudiennes afin, notamment, qu'elles libèrent tou-te-s ceux-elles qu'elle a emprisonné-e-s pour le seul fait d'appeler au respect des droits humains en général, et des droits des femmes en particulier.

Demandez que cesse la répression des défenseuses des droits des femmes en Arabie saoudite: [amnesty.be/FreeSaudiActivists](https://www.amnesty.be/FreeSaudiActivists)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) 2021

RÉSOLUTIONS ET CANDIDATURES

La réunion ordinaire de l'AG de la section belge francophone d'Amnesty International est convoquée le 27 mars 2021 à 9h30 au siège de l'association. Une réunion statutaire n'est valable que si 2/3 des membres sont présent·e·s ou représenté·e·s. La section comptant près de 22 000 membres, il est peu probable que le quorum soit atteint. Une seconde réunion sera donc convoquée le **29 mai 2021**. Elle pourra délibérer, quel que soit le nombre de membres présent·e·s ou représenté·e·s.

RÉSOLUTIONS

Les projets de résolution et les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur (ROI) doivent être adressés au Conseil d'administration (CA) au moins 60 jours avant la date de la réunion de l'AG, soit pour le 31 mars 2021. Ils ne sont recevables qu'à la condition d'être appuyés par la signature de cinq membres au moins. À l'exception des projets de résolution d'urgence, ils seront écartés si introduits après l'écoulement du délai.

Toute résolution soumise à l'AG doit être accompagnée d'une brève déclaration d'intention et des motifs de la résolution. Toute résolution dont l'adoption aurait des répercussions non négligeables sur l'utilisation des ressources financières et/ou humaines de la section doit, pour être recevable, être introduite par des considérants, soit accompagnée d'une notice qui explique son lien avec le plan stratégique ou, à tout le moins, avec le plan opérationnel de la section.

CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Seul·e·s les membres de l'association depuis au moins deux ans, en règle de cotisation, peuvent poser leur candidature au poste d'administrateur·trice. Sauf dérogations prévues par le ROI, les candidatures au CA doivent être envoyées par écrit au moins 60 jours avant la date de la réunion de l'AG, soit pour le 31 mars 2021, et adressées au siège de l'association, à l'attention de la présidente du CA (Christel Vacelet). Les candidat·e·s joignent à leur acte de candidature un bref « curriculum vitæ » et une lettre de motivation.

CANDIDATURES À LA PRÉSIDENTENCE DE L'AG 2021-2022

(du 30 mai 2021 jusqu'à la fin de la réunion de 2022)

Les candidatures à la présidence de l'AG sont à adresser à la Présidence en exercice (presidenceag@amnestyinternational.be). Les candidatures concernent des équipes présidentielles constituées d'une personne candidate à la présidence et d'une personne candidate à la vice-présidence. Les candidatures individuelles ne sont pas autorisées et les votes portent sur les équipes présidentielles.

PLAIDER, SENSIBILISER, INFORMER, COLLABORER... ET OBTENIR DES AVANCÉES



**NON
À
L'IMPUNITÉ**

#StopViolencesSexuelles



**NON
À
L'IMPUNITÉ**



Dans la lutte contre les violences faites aux femmes, plusieurs avancées ont été obtenues, comme la ratification par la Belgique en 2016 de la Convention d'Istanbul. Beaucoup reste à faire, cependant...



© Private

Défendre et promouvoir les droits des femmes est l'une des priorités d'Amnesty International, qui a lancé une grande campagne contre le viol et les violences sexuelles en Belgique en mars dernier. **Dominique Deshayes**, coordinatrice bénévole au sein de la section belge francophone d'Amnesty pour cette matière, milite depuis de nombreuses années pour faire avancer les choses dans le bon sens, et ce, à plusieurs niveaux. Nous lui avons posé quelques questions pour en savoir un peu plus sur l'action d'Amnesty dans ce domaine.

Quelles sont les principales avancées obtenues depuis qu'Amnesty s'est lancé dans ce combat contre les violences sexuelles ?

D'abord, en 2016, la Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur les violences faites aux femmes. Il s'agit d'un instrument obligatoire, c'était un pas important. Au-delà de ça, il y a eu plusieurs avancées concrètes, comme la loi sur la formation obligatoire des magistrat-e-s aux violences faites aux femmes (votée en juillet 2020, NDLR), la création de la ligne d'écoute SOS Viol ou l'ouverture des CPVS, qui sont des centres pluridisciplinaires à qui les femmes peuvent s'adresser en cas de violences sexuelles.

Où en est la Belgique en matière de lutte contre les violences sexuelles ?

Les chiffres sont extrêmement inquiétants. Quand il y a des plaintes, peu aboutissent. Mais une collecte de données claire et transparente en ce qui concerne les violences faites aux femmes est manquante en Belgique. Le combat relève de plusieurs niveaux de pouvoir et de compétences, ce qui ne facilite pas notre travail.

Par ailleurs, à chaque avancée, on se heurte à un autre obstacle : le sous-financement. Par manque de moyens, la ligne d'écoute SOS Viol, qui permet aux victimes et à leurs proches d'obtenir une aide et un suivi, ne fonctionne qu'en semaine et l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) n'est toujours pas généralisée dans les écoles, alors que les stéréotypes sur les violences sexuelles perdurent.

Pour finir, le personnel amené à prendre en charge les victimes de violences sexuelles (le milieu judiciaire, la police et le personnel des soins de santé) n'est toujours pas formé.

Concrètement, comment vous y prenez-vous pour obtenir des résultats tangibles ?

En tant que coordinatrice Droits des femmes, c'est avant tout un travail de plaidoyer que je mène. Par exemple, au moment des élections de 2019, nous avons rencontré des candidat-e-s de différentes obédiences politiques pour leur demander, au cas où il-elle-s seraient élu-e-s, quelles initiatives il-elle-s comptaient prendre pour lutter contre les violences faites aux femmes

C'est aussi un travail de sensibilisation, d'information et de collaboration avec le secteur associatif. Il est très important d'avoir un réseau, grâce auquel je peux relayer des informations ou des revendications. Je participe aussi à des conférences, des débats organisés par les groupes locaux d'Amnesty, dans le but de transmettre mes connaissances et d'éduquer aux enjeux des combats pour les droits des femmes. Il est aussi important d'être représentée dans plusieurs conseils ou organisations, c'est pourquoi je fais partie de différentes plateformes féministes.

Un groupe qui a joué un rôle important récemment, c'est la coalition Ensemble contre les violences faites aux femmes dont Amnesty fait partie. Avec les autres membres, nous avons rédigé un rapport sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par la Belgique. Nous avons ainsi pu pointer tous les manquements avec le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe, qui examine ce que la Belgique a fait en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

JEUNESSE

« CROYEZ EN VOS RÊVES, CROYEZ EN VOS LUTTES, CROYEZ EN VOUS ! »

En février 2020, **Anne-Sarah N’Kuna Mayama**, jeune youtubeuse belge de 25 ans qui totalise sur sa page des centaines de milliers de vues, recevait le Prix Amnesty Jeunes des droits humains pour ses vidéos engagées.

Aujourd’hui, elle se lance, pour Amnesty International, dans l’animation et la production d’une série de vidéos intitulées **Freally?** (une contraction de « freedom » et « really? ») destinées aux jeunes de 15 à 25 ans. Sa première vidéo, consacrée à la question de la limitation des libertés en temps de pandémie, est à retrouver sur la chaîne YouTube d’Amnesty.

Comment fait-on pour devenir une youtubeuse si connue et reconnue ?

J’ai un parcours assez particulier ; je n’ai pas terminé mes études secondaires. J’avais des problèmes à la maison qui m’ont poussée à la déscolarisation. J’ai dû commencer à travailler jeune et, par hasard, je me suis retrouvée au bon endroit au bon moment : j’ai rencontré l’équipe de Tarmac (média de culture urbaine de la RTBF, NDLR), qui cherchait une animatrice. J’ai dû créer toute seule une capsule vidéo en l’espace d’une semaine. Je n’avais jamais fait ça de ma vie ! Je me suis dit que c’était l’occasion pour moi de parler, de manière cash et simple, de sujets qui concernaient les jeunes comme moi ou qui n’étaient pas abordés avec le bon ton par les médias traditionnels.



C’est comme ça que j’ai créé l’émission Izi News, dans laquelle je parlais à la fois du racisme, de l’homophobie, de la transphobie, du sexisme, des violences sexuelles, du cyber harcèlement ou encore de l’environnement. En tant que jeune femme racisée, c’était la première fois que j’avais accès à une telle plateforme pour dire ce que je pensais sans que personne ne me coupe la parole, ou me dise que j’avais tort. Grâce à Internet et à cette émission avec laquelle j’ai grandi et à travers laquelle je me suis libérée, j’ai rencontré des allié-e-s. Aujourd’hui, j’ai décidé de continuer à utiliser la vidéo pour militer et transmettre des outils aux jeunes.



Après avoir débuté sa carrière sur Tarmac, à la RTBF, Anne-Sarah poursuit maintenant son chemin avec notamment une nouvelle émission, Fact check (sur le média indépendant Check) et des vidéos réalisées pour Amnesty.

© Amnesty International

Quelle est ton histoire avec Amnesty International? Pourquoi avoir accepté de participer à ce projet?

Amnesty International, c'est un peu «aaaahhh!!!» pour quelqu'un comme moi! Quand j'ai reçu un e-mail d'Amnesty m'annonçant que j'étais nominée pour le Prix Amnesty Jeunes des droits humains, c'était juste irréel et magique. Et quand je suis venue le recevoir devant de nombreux-ses jeunes activistes, c'était la folie, je me croyais aux Oscars! J'ai vu dans le regard des jeunes que c'était un moment fort pour eux-elles. Et c'était, pour moi aussi, un moment très important et émouvant. Pour mes parents aussi, c'était une grande fierté, car ce sont eux qui m'ont éduquée en me transmettant une grande ouverture d'esprit et en me poussant à me questionner et me positionner sans cesse. Toutes les valeurs défendues et les combats menés par Amnesty sont les miens.

Quel est le principal message que tu as envie de faire passer aux jeunes aujourd'hui à travers tes vidéos?

N'hésitez pas à ouvrir la bouche! N'ayez pas peur du regard des autres, parce que vous allez gagner dix fois plus en échange. Faire des dons, signer des pétitions, sortir dans la rue pour manifester, mettre ses compétences au service des associations, c'est important, mais la première étape de l'engagement, c'est de parler, de dénoncer. Je me suis trop longtemps tue, car j'avais peur des critiques et d'assumer qui j'étais (notamment ma culture, ma couleur, mon sexe), mais, maintenant, je n'ai plus peur de rien. Le dernier message que j'aimerais transmettre aux jeunes, même si cela peut sembler cliché, c'est: croyez en vos rêves, croyez en vos luttes, croyez en vous!

Pour visionner les vidéos *Freally?* :
youtube.com/AmnestyBe



Ketcha, Vicky, Hippolyte, Loïc, Joël, Anthony et Marwan s'apprêtent à créer un groupe Amnesty dans leur école.

JEUNESSE

JEUNES, ARTISTES ET MILITANTS : ILS METTENT LEUR TALENT AU SERVICE DES DROITS HUMAINS

© Yves Fonck

Qui se cache derrière les derniers outils de sensibilisation d'Amnesty sur les discriminations créés pour les écoles primaires et secondaires ? Sept étudiant-e-s de l'École supérieure des arts de Saint-Luc. Il-elle-s s'appellent Ketcha, Vicky, Hippolyte, Loïc, Joël, Anthony et Marwan et n'ont qu'une envie : continuer à agir concrètement pour défendre et promouvoir les droits humains.

Tout a commencé par un concours lancé par Amnesty International : « Let's talk about yes », auquel il-elle-s ont participé en février 2020. L'objectif était d'exprimer à travers

une œuvre visuelle en format libre ce que représentait pour eux-elles le concept de consentement sexuel et promouvoir à travers leur création une culture du consentement.

Quelques mois plus tard, de jeunes activistes membres de groupes-écoles Amnesty les ont sélectionné-e-s parmi tou-te-s les participant-e-s pour réaliser de nouveaux outils sur les discriminations destinés aux écoles. Il-elle-s ont tou-te-s accepté avec enthousiasme de participer à ce projet collectif inédit, qui a donné lieu à de nombreux échanges et débats et a abouti à la création d'affiches, d'autocollants et de

badges qui ont aujourd'hui un fort impact sur les jeunes dans les écoles.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là ! Les jeunes militant-e-s s'apprêtent maintenant à créer un groupe Amnesty dans leur école et ont déjà des tas d'idées pour agir en faveur des droits humains.

AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ AU LEGS GÉNÉREUX ?

Une partie importante de nos ressources provient de personnes qui ont pris la décision de mettre Amnesty dans leur testament. C'est une façon de soutenir nos combats de façon durable et efficace.



Nous nous rendons compte que de plus en plus de personnes qui nous soutiennent se montrent soucieuses de voir perdurer après elles les valeurs qu'elles défendent et auxquelles elles croient, de donner une seconde vie à leur engagement et de protéger les générations futures.

Le legs au profit d'Amnesty permet de répondre à ces différentes attentes. En apportant votre signature, non plus au bas d'une pétition, mais au bas d'un testament qui inclut, d'une façon ou d'une autre, Amnesty, vous permettez à notre association de poursuivre son combat pour la défense des droits humains, aussi longtemps que cela s'avère nécessaire.

LE LEGS EN DUO, UNE FORMULE GAGNANT-GAGNANT

Dans certaines situations familiales, et notamment lorsqu'il n'y a pas d'héritière en ligne directe, le legs peut même être bénéfique pour tou-te-s. C'est le cas de la formule du legs en duo qui est une solution qui peut se révéler particulièrement intéressante, tant pour l'héritière choisi-e que pour la bonne cause désignée dans le testament.

CALCULEZ VOUS-MÊME L'AVANTAGE D'UN LEGS EN DUO

Amnesty a développé un outil qui permet de réaliser facilement une première simulation. Il suffit d'y encoder quelques données de base pour voir s'afficher l'avantage pour héritière et la somme que percevra Amnesty. Cette simulation est anonyme et peut se faire en ligne, sur notre page dédiée au legs : amnesty.be/legs.

MAIS...

On vient de l'apprendre, en Flandre, la formule du legs en duo telle qu'on la connaît actuellement est amenée à disparaître au 1er juillet 2021. Il restera possible d'intégrer un legs en duo dans un testament, mais cette formule ne générera plus d'avantage fiscal.

Lorsque le décret aura effectivement été voté, il conviendra de faire vérifier le legs en duo et, si nécessaire, de l'adapter. Dans certains cas, il sera encore exécutable, dans d'autres pas. Cela doit être évalué au cas par cas. Ces modifications doivent encore être approuvées par le Parlement flamand.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

Pour Bruxelles et la Wallonie, les tarifs et la réglementation fiscale en matière de legs en duo restent inchangés.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE LEGS ?

Vous trouverez de nombreuses informations sur notre site, notamment une dizaine de questions fréquemment posées auxquelles nous avons déjà répondu pour vous.

Bien évidemment, nous restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations, faire des simulations plus complexes ensemble, et envisager cette question avec vous en toute confidentialité.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter
Anne Wuilleret, responsable legs et testaments
02 538 81 77 — legs-amnesty@amnesty.be**

“ Faire un legs à Amnesty International, c'est nous transmettre vos valeurs pour qu'elles ne s'éteignent jamais! ”

**LA COVID-19 NUIT
AUX DROITS HUMAINS.
PAS À NOTRE DÉTERMINATION
À LES DÉFENDRE !**



ACHETEZ VOTRE BOUGIE

Chaque année, la campagne de vente de fin d'année d'Amnesty International permet de financer l'organisation.

En raison de la crise sanitaire, nos moyens habituels de vente ont été considérablement réduits. Nous avons besoin de votre soutien.

Commandez votre bougie en ligne : amnesty.be/boutique

Ou faites un don : amnesty.be/don-bougie

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

